MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté portant interdiction de stationner au droit du chantier sur le parking LARRE
N° A175-2026

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier sur le parking Larre, **du lundi 30 novembre 2026 jusqu'au lundi 07 décembre 2026 inclus,** pour des travaux de création GC pour implantation de bornes IRVE et raccordement, réalisés par la société SPIE CityNetworks.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux de création GC pour implantation de bornes IRVE et raccordement, sont prévus sur le parking Larre, **du lundi 30 novembre 2026 jusqu'au lundi 07 décembre 2026 inclus**

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit.

ARTICLE 2 : L'entreprise SPIE CityNetworks, représentée par M. Florent ALCANTARA, 12 avenue Jules Bastiat 40 100 DAX, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, mettra en place les panneaux appropriés, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société SPIE CityNetworks
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 12 novembre 2026

Le Maire,

Pascal JOCOU

MAIRIE DE BRISCOUS - BESKOITZEKO HERRIKO ETXEA - 64 -

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07
Courriel : mairie@briscous.fr
Site : http://www.briscous.fr ou http://www.beskoitze.fr